



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 décembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2765**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Parking de la gare - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation d'un parking

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 décembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 19 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Le Faou (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Vessiller, MM. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Chabrier (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 18 décembre 2018**Décision n° CP-2018-2765**

objet :	Parking de la gare - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation d'un parking
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon s'est portée acquéreur d'un tènement situé en face de la gare à Albigny sur Saône, en vue de la création d'un parking d'une trentaine de places de stationnement.

L'emprise foncière est, aujourd'hui, cadastrée AA 208 et a été acquise par la Métropole, par acte authentique du 13 juin 2016.

Cette parcelle se trouve dans le secteur SV2 intitulé "secteur des propriétés en bords de Saône", de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) du plan local d'urbanisme (PLU). Cette ZPPAUP sera transformée en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) dans le futur plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

I - Le projet

Le projet consiste en :

- la création d'un parking de 30 places,
- le déplacement du portail et des piliers existants au niveau de la future limite public/privé, ces ouvrages faisant partis de la clôture étant classés "remarquables" dans la future AVAP,
- la déconstruction d'une partie du mur de clôture existant,
- la reconstruction d'un mur de clôture à la nouvelle limite domaine privé,
- le déplacement des réseaux d'alimentation de la propriété (eau, électricité, gaz).

Ces travaux se situant dans la ZPPAUP, les matériaux choisis et la réalisation des plantations qui vont accompagner cet aménagement participeront à l'intégration de ce parking dans le site. Les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle.

II - Les procédures à mettre en œuvre

Les travaux se situent dans le secteur SV2 intitulé "secteur des propriétés en bords de Saône", de la ZPPAUP.

A ce titre, les travaux de construction d'un parking sont soumis à une autorisation d'urbanisme, sous la forme d'un permis d'aménager, conformément à l'article R 421-20 du code de l'urbanisme.

Le permis d'aménager sera déposé auprès de la Commune d'Albigny sur Saône qui l'instruira en prenant l'avis du service territorial de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

- a) - déposer une demande de permis d'aménager dans le cadre des travaux de construction d'un parking face à la gare sur la Commune d'Albigny sur Saône,
- b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 décembre 2018.